



PROGRAMME DE VEILLE 2024 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

ALERTE N° 76 CONCERNANT LEGRAND

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié la version 2024 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



LEGRAND

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 29 MAI 2024

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 20 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 9,5% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

Référence



Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise version 2024 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- **RESOLUTION 21 : Option de sur allocation (green-shoe)**

Analyse

La résolution 21 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 20 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise version 2024 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).



GOUVERNANCE

1. Composition du conseil de LEGRAND

Le conseil d'administration de LEGRAND comportera, à l'issue de l'assemblée générale 75% de membres libres d'intérêts hors représentants des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Angeles Garcia-Poveda	Président	Libre d'intérêts	100%	F	53	ES	12	2026	0	3			
	Michel Landel	Adm. réf.	Libre d'intérêts	100%	M	72	FR	5	2026	0	1		P	P
	Benoît Coquard	Directeur Général	Non libre d'intérêts	100%	M	50	FR	4	2026	1	0			
	Olivier Bazil	Durée du mandat	Non libre d'intérêts	86%	M	77	FR	22	2025	0	1		M	
	Sophie Bourdais	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	F	57	FR	4	2026	0	1	M		
	Daniel Buisson	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	71,5%	M	60	FR	3	2026	0	1	M		
	Isabelle Boccon-Gibod		Libre d'intérêts	100%	F	56	FR	8	2026	0	3	P		
<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Marc Chery		Libre d'intérêts	86%	M	64	FR	3	2027	1	1			
	Valérie Chort		Libre d'intérêts	100%	F	60	CA	1	2026	0	2	M		
	Edward A. Gilhuly		Libre d'intérêts	86%	M	64	US	6	2025	0	1			
	Patrick Koller		Libre d'intérêts	86%	M	65	DE	6	2025	1	2		M	M
	Florent Menegaux		Libre d'intérêts	100%	M	62	FR	2	2025	1	1	M		
	Clare Scherrer		Libre d'intérêts	100%	F	55	UK	1	2026	1	1	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Rekha Mehrotra Menon		Libre d'intérêts	Nouveau	F	65	IN	Nouveau	2027	0	2			

2. Spécificités

Taux de présence aux réunions du conseil inférieur à 72% pour un membre du conseil.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

